Insee
Mesurer pour comprendre

Critères

CRI

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee)

Direction Générale – Secrétariat Général

Département « Cadre de vie et conditions de Travail » (DCVCT)

Division « Marchés et Immobilier » (DMI) – Timbre C330

88 avenue Verdier – CS 70058 – 92541 MONTROUGE CEDEX

MARCHÉS PUBLICS DE MOE

Objet de la consultation

TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU CHEMINEMENT PIÉTON DE LA COUR INTÉRIEURE DE L'ÉTABLISSEMENT INSEE DE METZ DE LA DIRECTION RÉGIONALE Du GRAND EST

Lieu des travaux

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee)

Direction régionale du Grand Est

Établissement de Metz

5 rue Henry Maret – CS 90403 – 57008 METZ CEDEX 1

Marché alloti

Référence : 07a_Liste_des_criteres_INSEE2026_T1016.pdf

Date du document : 19/10/26

Liste des critères

Codes	Libellé critères	Pondération
1.0	**Critère 1 : Prix de la prestation**	40
2.0	**Critère 2 : Valeur technique**	50
2.1	**Sous-critère 2.1 : Adéquation des moyens, humains, techniques et matériels au regard des spécificités du chantier :**	20
2.1.1	Organigramme avec Les personnes affectées au chantier (nombre d'agents affecté à l'opération, conducteur de travaux, chef de chantier principal et remplaçant, etc.)	
2.1.2	Les qualifications précises des encadrants, du chef de chantier, des ingénieurs du bureau d'études : CV, expériences personnelles de chantier, ancienneté, en adéquation avec les spécificités du chantier	
2.1.3	Les moyens techniques consacrés au chantier	
2.1.4	Matériaux, équipements, fournitures spécifiques et type de matériel : fourniture des fiches techniques détaillées (et tout document permettant leur bonne caractérisation) et tous justificatifs de leur conformité aux normes et directives européennes	
2.2	**Sous-critère 2.2 : Pertinence de la méthodologie et de l'organisation du chantier au regard du site et des contraintes d'exploitation ainsi que le planning détaillé :**	30
2.2.1	Les moyens et méthodes pour assurer la sécurité des travaux : vis-à-vis des usagers du site, des usagers des voiries piétonnes et vélos	
2.2.2	L'organisation du chantier prenant en compte les contraintes d'exploitation du site : approvisionnement, cheminements, horaires, présence du public, présence d'un homme trafic, optimisation de la programmation des interventions	
2.2.3	La gestion des interfaces avec les services techniques de l'Insee	
2.2.4	La communication avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre	
2.2.5	le planning détaillé de l'exécution faisant figurer les synchronisations et les moyens consacrés au projet et à l'optimisation des délais.	
3.0	**Critère 3 : Critère environnemental (gestion des déchets)**	10
3.1	**Sous-critère 3.1 : Engagement de l'entreprise dans la gestion des déchets : collecte, stockage, transport, tri et le cas échéant traitement et suivi des déchets**	5
3.2	**Sous-critère 3.2 : Mesures de sensibilisation des personnels relative à ces sujets dans le cadre de l'exécution du marché**	2,5
3.3	**Sous-critère 3.3 : Réduction des nuisances, des déchets et des pollutions**	2,5
	TOTAL	**100**